

| | | |
|----------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| DANS CE CADRE | Académie : | Session : |
| | Examen : | Série : |
| | Spécialité/option : | Repère de l'épreuve : |
| | Epreuve/sous épreuve : | |
| | NOM : | |
| | (en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse) | |
| Prénoms : | N° du candidat | <input type="text"/> |
| Né(e) le : | (le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel) | |
| NE RIEN ÉCRIRE | Appréciation du correcteur | |
| | | |

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

REPÈRE

Diplôme National du Brevet - Session 2015

ÉPREUVE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

Série Générale

DURÉE : 2 heures

COEFFICIENT : 2

L'usage de la calculatrice et de tout document est interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet est composé de 13 pages :

- Première partie : HISTOIRE, notée sur 13 points
- Deuxième partie : GÉOGRAPHIE, notée sur 13 points
- Troisième partie : ÉDUCATION CIVIQUE, notée sur 10 points

Maîtrise de la langue (orthographe et expression écrite) : 4 points

Le candidat doit répondre sur le sujet et veiller à ne pas oublier des questions.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PREMIÈRE PARTIE : HISTOIRE (13 points)

I. QUESTIONS (7 points)

1. A quel siècle paraît l'Encyclopédie ? Citez un aspect de l'Ancien Régime qu'elle remet en cause. (2 points)

.....

.....

.....



.....

2. Dans les cadres prévus ci-dessous (3 points) :

Identifiez le droit politique évoqué dans ces deux images.

.....

Sous les deux images, précisez en quelle année les hommes, puis les femmes ont obtenu ce droit.

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |
| Année | Année |

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3. Indiquez deux caractéristiques du régime nazi. (2 points)

-
-
-
-

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

II. TRAVAIL SUR DOCUMENT (6 points)

La chanson des loisirs

Paroles et musique de Jean Villard-Gilles, 1936.

Ah ! Qu'elle était longue la semaine
Sans débrayer*, sans repos, sans espoir.

Mais aujourd'hui, voici la vie meilleure
L'usine n'est plus la prison,
On peut rêver d'air pur et d'horizon
Et de bonheur dans la maison.

Hardi** ! les gars, voici les quarante heures
A nous l'espace au cours du bel été
Hardi ! les gars car la vie est meilleure
Au bon vent de la liberté !
Hardi ! les gars car la vie est meilleure
Au bon vent de la liberté !

*sans débrayer = sans pause

**hardi = allons ! en avant !

Source : *Été 36, sur la route des vacances en images et en chansons*, Martin Pénet, 2006

1. En quelle année cette chanson a-t-elle été composée ?

.....

2. Précisez quelle alliance politique remporte les élections législatives cette année-là en France.

.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3. Dans quel état d'esprit sont les ouvriers des usines à ce moment-là ? Justifiez votre réponse en citant deux expressions du texte.

.....

.....

.....

.....

4. A l'aide de ce document et de vos connaissances, indiquez deux mesures sociales prises par le gouvernement qui expliquent cet état d'esprit.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

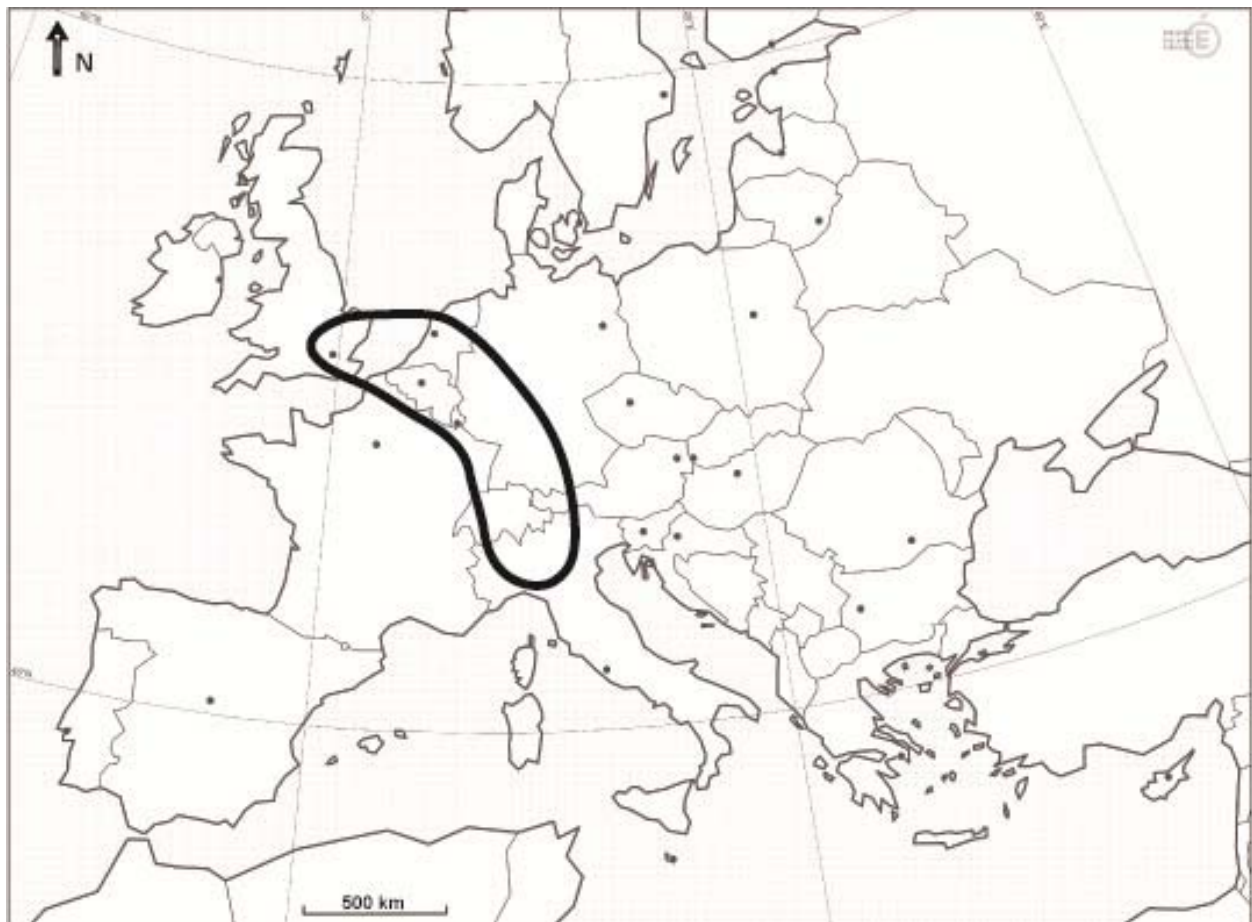
DEUXIÈME PARTIE : GÉOGRAPHIE (13 points)

I. QUESTIONS (7 points)

1. Repères : (2 points)

Sur la carte, localisez et nommez :

- une capitale située dans la mégalopole européenne ;
- deux pays membres de l'Union européenne ;
- un océan ou une mer.



• capitale

 mégalopole

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2. Dans un développement construit, décrivez et expliquez le poids et le rayonnement de Paris en France et dans le monde. (5 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

II. TRAVAIL SUR DOCUMENT (6 points)

Étalement urbain et mobilités à Angoulême

Le phénomène de périurbanisation est fort à Angoulême et dure depuis plusieurs décennies. Pendant 50 ans, l'expansion démographique s'est faite davantage par étalement que par densification de la ville-centre. Alors qu'Angoulême voit sa population diminuer légèrement, les communes de la périphérie enregistrent de fortes hausses. Cette tendance s'est même amplifiée sur la période 1999-2010.

Si ce phénomène de périurbanisation s'explique par un meilleur cadre de vie dans le périurbain avec la possibilité de vivre en maison individuelle, il peut également être motivé par une fiscalité* locale plus attractive.

En s'installant loin des villes, les familles allongent pourtant leurs déplacements, non seulement pour se rendre au travail mais aussi pour accéder aux équipements (achats, démarches, loisirs).

Un des objectifs de la loi Grenelle** sur les transports durables est d'ouvrir la voie à de nouvelles façons de se déplacer : développement des transports collectifs avec l'aide de l'État, mise en place d'un plan véhicule électrique, développement du covoiturage.

D'après le site de l'INSEE, Décimal n° 325 - Avril 2013

* Fiscalité : impôts

** loi Grenelle : ensemble des mesures en faveur du développement durable (2009-2010)

1. D'après le texte, citez pour cette aire urbaine :

- un espace qui gagne des habitants ;
- un espace qui perd des habitants.

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2. Dans le texte, relevez deux raisons qui expliquent la périurbanisation.

-

.....

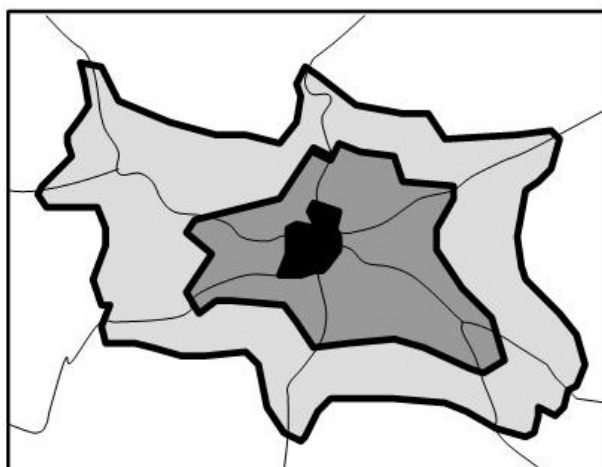
-





.....

3. Tâche cartographique (2 points)

A l'aide du texte et de vos connaissances, complétez le schéma d'une aire urbaine suivant :

- complétez la légende,
- reportez sur le schéma les déplacements quotidiens des habitants.



| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
|  | Ville-centre |
|  | Banlieues |
|  | |
|  | Principaux axes de transport |
| | Déplacements quotidiens des habitants |

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

4. A l'aide du texte et de vos connaissances, décrivez une conséquence de la périurbanisation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

TROISIÈME PARTIE : ÉDUCATION CIVIQUE (10 points)

I. QUESTIONS (4 points)

1. Entourez le symbole républicain visible sur les trois photographies. (0,5 point)
2. Définissez, dans les cadres ci-dessous, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. (2 points)
3. Reliez par une flèche chaque bâtiment officiel de la République française au pouvoir qui lui correspond. (1,5 point)



Palais du Luxembourg, siège du Sénat



Palais de l'Élysée, siège de la Présidence de la République



Palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale

Pouvoir exécutif :

.....
.....
.....

Pouvoir législatif :

.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

II. TRAVAIL SUR DOCUMENT (6 points)

Dialogue sur la citoyenneté et la nationalité

- Mais le peuple, c'est qui, c'est quoi ?

- Au sens large, c'est l'ensemble des individus vivant sur le territoire national et soumis aux mêmes lois. C'est le corps vivant de la nation.

- Tout le monde, en somme !

- Sauf que sont exclus du droit de souveraineté les étrangers, les aliénés mentaux, les criminels condamnés et les mineurs. Ils ne peuvent pas voter.

- Alors, moi, à 17 ans et demi, je ne fais pas partie du peuple souverain ?

- Au sens strict du terme, non. Tu fais partie de la population. La population est l'ensemble des gens qui vivent en France, avec ou sans droits politiques [...].

- Et les immigrés du Maghreb et d'Afrique, ils ont bien des droits car ce sont des êtres humains à part entière, non ?

- Oui, ils ont tous leurs droits civils et personnels. Par exemple, le droit de se marier, de léguer leurs biens, d'adopter un enfant, de témoigner en justice. Les règles qui protègent le citoyen français contre l'arbitraire, l'immigré en bénéficie aussi : on ne peut pas perquisitionner la nuit à son domicile entre 21 heures et 6 heures du matin. Il a les mêmes droits sociaux qu'un citoyen français. Un travailleur étranger peut participer à l'élection du comité d'entreprise, des caisses de la Sécurité sociale et des conseils des Prud'hommes [...]. Le droit de participer à la vie des institutions, d'être éligible à l'Assemblée ou de rendre la justice « au nom du peuple français », c'est autre chose. Les droits politiques réclament partout certaines conditions d'exercice.

Source : Régis Debray, *La République expliquée à ma fille*, Seuil, 1998.

1. Avec qui Régis Debray dialogue-t-il ? Quel est le thème de leur discussion ?

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2. Pourquoi Régis Debray peut-il dire à son interlocutrice qu'elle fait partie de la « population » et non du « peuple souverain » ?

.....

.....

3. Complétez les cases ci-dessous à l'aide du document. Indiquez les trois catégories de droits évoqués par l'auteur, ainsi qu'un exemple illustrant chacun d'eux ;

Droits

Exemple :

Droits

Exemple :

Droits

Exemple :

4. D'après le document et vos connaissances, comment nomme-t-on les membres du « peuple souverain » ?

.....

.....